



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Karaté - Jeux Olympiques 2024

Question écrite n° 22372

### Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision du 21 février 2019 du Comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024 de ne pas inclure le karaté dans le programme olympique. Cette décision soulève de nombreuses contestations et elle paraît pour le moins surprenante compte tenu de la popularité de cette discipline. Quatorzième sport le plus pratiqué en France, il rassemble 250 000 licenciés inscrits dans 5 000 clubs. Sur le plan international, la France se place de plus en plus régulièrement dans les trois premières nations du karaté mondial. Elle a effectivement terminé à la première place du championnat d'Europe 2019 dans les épreuves olympiques. Elle ne compte plus ses champions du monde et représente en conséquence un véritable potentiel de médailles aux jeux de Paris 2024. À titre d'exemple, les jeux de Tokyo en 2020 ont intégré cinq nouveaux sports au programme, tels que le surf, l'escalade, le *skateboard*, ainsi que le karaté. Dans ces conditions et, en tant que ville organisatrice en 2024, Paris détient à son tour la possibilité de proposer de nouvelles disciplines au Comité international Olympique (CIO). Cette procédure de propositions de nouvelles disciplines doit se faire par l'intermédiaire du comité d'organisation. En ce sens, pour qu'un sport puisse figurer au programme des jeux Olympiques, il convient que la fédération internationale organisatrice soit reconnue par le Comité international Olympique. (CIO). Le karaté est le produit d'une riche histoire. Il prône de nombreuses valeurs essentielles dans le domaine du sport, le courage, l'exemplarité, la droiture, l'honneur et il mérite, à son avis comme, à l'avis de très nombreux pratiquants de cette discipline qui ne comprennent pas aujourd'hui que le karaté puisse ne pas être considéré comme une discipline des jeux de Paris 2024, d'être inclus pleinement comme discipline olympique. Il s'agit d'une plus-value pour la France dans cette compétition. Aussi, il lui demande d'intervenir auprès des instances organisatrices des jeux Olympiques de 2024 afin qu'elles acceptent de reconsidérer l'intégration de la Fédération française de karaté aux jeux Olympiques de 2024.

### Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à

l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22372

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 août 2019](#), page 7297

**Réponse publiée au JO le :** [3 septembre 2019](#), page 7917